



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2022-361

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2022-12-14-00002 - ARRETE **??** Portant révision de la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et **??** de moyens des établissements et services médico-sociaux pour personnes **??** âgées et des services de soins infirmiers à domicile autorisés pour personnes **??** âgées et personnes handicapées du département de Loir-et-Cher pour la **??** période 2020-2027 (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire / Unité Sécurité Sanitaire des Activités Pharmaceutiques et Biologiques

R24-2022-12-14-00001 - ARRETE 2022-SPE-0081 portant autorisation de commerce électronique de médicaments et de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments par une officine de pharmacie sise à VERNOUILLET (2 pages)

Page 7

Délégation ARS de l'Indre /

R24-2022-12-16-00004 - arrêté fixant la composition nominative de la CAL du CH CHATEAUROUX/LE BLANC (3 pages)

Page 10

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-12-14-00002

ARRETE

Portant révision de la programmation des
contrats pluriannuels d'objectifs et
de moyens des établissements et services
médico-sociaux pour personnes
âgées et des services de soins infirmiers à
domicile autorisés pour personnes
âgées et personnes handicapées du
département de Loir-et-Cher pour la
période 2020-2027

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LOIR-ET-CHER
AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE – VAL DE LOIRE**

ARRETE

Portant révision de la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et des services de soins infirmiers à domicile autorisés pour personnes âgées et personnes handicapées du département de Loir-et-Cher pour la période 2020-2027

Le Président du Conseil Départemental,
Le Directeur Général de l'Agence Régional de Santé,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2015-1176 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire ;

VU la décision n° 2022-DG-DS-0006 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 8 novembre 2022 portant délégation de signature ;

VU la délibération du Conseil Départemental prise lors de sa séance du 1^{er} juillet 2021 élisant Monsieur Philippe GOUET en tant que Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher ;

VU l'arrêté du 1er juillet 2021 du Conseil Départemental de Loir-et-Cher portant délégation de signature de Madame Estelle DELPORTE, Directrice de l'Autonomie et de la MDPH et de Monsieur Stéphane CADORET, Directeur Général Adjoint des Solidarités ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2021 du Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher et du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire portant révision de la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et des services de soins infirmiers à domicile autorisés pour personnes âgées et personnes handicapées de Loir-et-Cher pour la période 2017-2025 ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et pour les services de soins infirmiers à domicile autorisés pour personnes âgées et personnes handicapées du département de Loir-et-Cher est modifiée, conformément à l'annexe du présent arrêté pour la période de 2020 à 2027.

ARTICLE 2 : La programmation pourra être mise à jour chaque année.

ARTICLE 3 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, et de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans ou via l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services du Département de Loir-et-Cher, le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint des Solidarités du département de Loir-et-Cher, le Directeur Départemental de Loir-et-Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du département de Loir-et-Cher, et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 14 décembre 2022

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire,
Le Directeur général adjoint
Signé : Olivier OBRECHT

Pour le Président du Conseil
Départemental,
et par délégation,
La Directrice,
Signé : Estelle DELPORTE

Numéro FINESS EJ	Nom du gestionnaire	Numéro FINESS ET	Nom de l'ESMS (en italique, surligné en couleur, les sites secondaires)	Commune	Date d'effet au 01/01/N								
					CPOM 2020	CPOM 2021	CPOM 2022	CPOM 2023	CPOM 2024	CPOM 2025	CPOM 2026	CPOM 2027	
370100935	MUTUALITE VYV3 CENTRE-VAL DE LOIRE	410008254	EHPAD LES BOIS DE LA CISSE BOIS BLANCS	VEUZAIN SUR LOIRE				CPOM 1					
370100935	MUTUALITE VYV3 CENTRE-VAL DE LOIRE	410007983	EHPAD BOIS DE LA CISSE PRES FLEURIS	HERBAULT									
410000087	CH BLOIS SIMONE VEIL	410009542	EQUIPE MOBILE MED-SOC GERONTOLOGIQUE	BLOIS									
410000087	CH BLOIS SIMONE VEIL	410003677	EHPAD ORANGERIE & OASIS DU CH DE BLOIS	VINEUIL								CPOM 1	
410000087	CH BLOIS SIMONE VEIL	410002059	EHPAD PINCONNIERE DU CH DE BLOIS	BLOIS									
410000087	CH BLOIS SIMONE VEIL	410004923	EHPAD LA ROSELIERE DU CH DE BLOIS	BLOIS									
410000095	CH VENDOME MONTOIRE	410004378	EHPAD DU CH DE VENDOME CSAG	VENDOME								CPOM 1	
410000095	CH VENDOME MONTOIRE	410003750	EHPAD LES TILLEULS	VENDOME									
410000095	CH VENDOME MONTOIRE	410004295	EHPAD ANTOINE MOREAU	MONTOIRE SUR LE LOIR									
410000103	CH ROMORANTIN LANTHENAY	410006209	SSIAD CH ROMORANTIN LANTHENAY	ROMORANTIN LANTHENAY								CPOM 1	
410000103	CH ROMORANTIN LANTHENAY	410005565	EHPAD PICS VERTS, MIMOSAS, MAGNOLIAS	ROMORANTIN LANTHENAY									
410000111	CH DE ST AIGNAN	410003925	EHPAD VAUX DE CHAUME	ST AIGNAN									CPOM 1
410000111	CH DE ST AIGNAN	410004345	EHPAD DE LA FORET	ST AIGNAN									
410000145	CH DE MONTRICHARD	410004303	EHPAD DU CH DE MONTRICHARD	MONTRICHARD VAL DE CHER					CPOM 1				
410000152	CH SELLES SUR CHER	410005664	SSIAD CH SELLES SUR CHER	SELLES SUR CHER								CPOM 1	
410000152	CH SELLES SUR CHER	410003784	EHPAD LES FLEURS DE SELLES	SELLES SUR CHER									
410000152	CH SELLES SUR CHER	410004337	EHPAD CHER SOLOGNE	SELLES SUR CHER									
410000566	EHPAD RESIDENCE LES CYGNES	410000517	EHPAD RESIDENCE LES CYGNES	DROUE						CPOM 1			
410000574	EHPAD LA CAMPAGNARDE	410000533	EHPAD LA CAMPAGNARDE	LAMOTTE BEUVRON				CPOM 2					
410000590	EHPAD LES TOURTRAITS	410002026	EHPAD LES TOURTRAITS	SELOMMES								CPOM 1	
410000624	EHPAD LES MARRONNIERS	410002117	EHPAD LES MARRONNIERS	MONDOUBLEAU								CPOM 1	
410000632	EHPAD LA SAGESSE	410002125	EHPAD LA SAGESSE	MOREE				CPOM 1					
410000657	EHPAD DE COINCES	410002141	EHPAD DE COINCES	SALBRIS									CPOM 1
410000665	EHPAD LEGUIERE-VIAU	410002158	EHPAD LEGUIERE VIAU	SAVIGNY SUR BRAYE									CPOM 1
410000673	EHPAD LA RESIDENCE DU BOURG	410002166	EHPAD LA RESIDENCE DU BOURG	YVOY LE MARRON				CPOM 2					
410000681	EHPAD RESIDENCE DU FRESNE	410002174	EHPAD RESIDENCE DU FRESNE	ST AMAND LONGPRE				CPOM 2					
410000699	EHPAD GRAND MONT	410002182	EHPAD GRAND MONT-LE CONTROIS EN SOLOGNE	LE CONTROIS EN SOLOGNE				CPOM 2					
410000707	EHPAD LA BONNE EURE	410002190	EHPAD LA BONNE EURE	BRACIEUX				CPOM 2					
410000715	EHPAD LA FAVORITE	410002224	EHPAD LA FAVORITE	COUR CHEVERNY								CPOM 1	
410000749	ASS RES DE L ECUREUIL	410003958	EHPAD L ECUREUIL	LA CHAUSSEE ST VICTOR						CPOM 1			
410000848	SAS LES PELLOIS - GROUPE DOMIDEP	410004881	EHPAD LE CLOS D EMISE	SELLES ST DENIS									
410000913	SAS MR CLAUDE DE FRANCE GROUPE DOMIDEP	410005193	EHPAD CLAUDE DE FRANCE	CHAILLES									
410006308	SAS VAL FLEURI GROUPE DOMIDEP	410005328	EHPAD LE VAL FLEURI	ST GEORGES SUR CHER									CPOM 2
410007488	SARL RES DES TOURELLES-GROUPE DOMIDEP	410005045	EHPAD LA RESIDENCE DES TOURELLES	ST DYE SUR LOIRE									
410000855	ASSAD SECTEUR MER VAL	410004907	SSIAD ASSAD MER	MER									CPOM 1
750068124	NOUVELLE SAS LES POMMERIS	410005441	EHPAD LES POMMERIS (RESIDALYA)	VALLIERES LES GRANDES									CPOM 1
750068116	NOUVELLE SAS RESIDENCES DES CEDRES INVESTISSEMENT	410005128	EHPAD RESIDENCE DES CEDRES (RESIDALYA)	ST GEORGES SUR CHER									
410001069	SAS LES JARDINS D IROISE DE ST LAURENT	410005987	EHPAD LES JARDINS DE L ARDOUX	ST LAURENT NOUAN				CPOM 1					
410001077	SAS PHILAVI	410006027	EHPAD LES VILLAS D HERVE	VILLEHERVIERS				CPOM 1					
410001648	CIAS TERRITOIRES VENDOMOIS	410005078	SSIAD CIAS VENDOME	VENDOME								CPOM 1	
410004576	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE VENDOME	410008221	EHPAD LA CLAIRIERE DES COUTIS	VENDOME									
410004519	CENTRE INTERCOM ACTION SOCIAL BLAISOIS	410007868	CENTRE ACCUEIL DE JOUR LA CHRYSALIDE	VINEUIL								CPOM 1	
410004519	CENTRE INTERCOM ACTION SOCIAL BLAISOIS	410004196	SSIAD CIAS BLAISOIS	BLOIS									
410004527	EHPAD SIMON HEME	410002109	EHPAD SIMON HEME	MER				CPOM 2					
410004808	EHPAD LES EPIS D OR	410005813	EHPAD LES EPIS D OR	BEAUCE LA ROMAINE				CPOM 1					
410005219	EHPAD LES MESANGES	410005227	EHPAD LES MESANGES	ST LAURENT NOUAN								CPOM 1	
410005458	EHPAD LES CEDRES	410002232	EHPAD LES CEDRES	LA VILLE AUX CLERCS						CPOM 1			
410005888	EHPAD CANTONAL	410001119	SSIAD EHPAD CHATRES SUR CHER	CHATRES SUR CHER								CPOM 1	
410005888	EHPAD CANTONAL	410005896	EHPAD GEORGES DAUDU	CHATRES SUR CHER									
410007421	ADMR LOIR ET CHER	410005060	SSIAD ADMR CENTRE	VEUZAIN SUR LOIRE									
410007421	ADMR LOIR ET CHER	410005268	SSIAD ADMR NORD	MONTOIRE SUR LE LOIR									CPOM 1
410007421	ADMR LOIR ET CHER	410005409	SSIAD ADMR SUD	NOYERS SUR CHER									
410007959	CIAS DE LA SOLOGNE DES ETANGS	410006878	EHPAD L OREE DES PINS	NEUNG SUR BEUVRON								CPOM 1	
410008551	ASSOCIATION BON SECOURS DE PARIS MR	410004162	EHPAD BON SECOURS	VENDOME				CPOM 1					
410006035	ASSOCIATION DIOCESAINE	410006043	PUV CHARLES DE BLOIS OU DU CLERGE	BLOIS									
410008569	SAS AGGVEVIE	410004014	EHPAD RESIDENCE LA SALAMANDRE	ROMORANTIN LANTHENAY								CPOM 1	
410008791	ET MED SOC AUTONOME EHPAD HESS	410004402	EHPAD HESS	MARCHENOIR								CPOM 1	
410009039	SAS LES MAISONNEES DE BLOIS	410003198	EHPAD MAISONNEES DE SAINT FRANCOIS	BLOIS				CPOM 1					CPOM 2
750720492	SOCIETE PHILANTHROPIQUE	410000426	EHPAD LE CHATEAU	CHATEAUVIEUX								CPOM 1	
750828717	LES PETITS FRERES DES PAUVRES AGE	410005623	EHPAD CENTRE RENCONTRE GENERATIONS	NOUAN LE FUZELIER				CPOM 1					
920018918	SAS DOUCE FRANCE SANTE	410006191	EHPAD RESIDENCE SAVIGNY (ORPEA)	SAVIGNY SUR BRAYE								CPOM 1	
					2	0	0	14	9	9	7	2	

Numéro FINESS EJ	Nom du gestionnaire	Numéro FINESS ET	Nom de l'ESMS (en italique, surligné en couleur, les sites secondaires)	Commune	Date d'effet au 01/01/N								
					CPOM 2020	CPOM 2021	CPOM 2022	CPOM 2023	CPOM 2024	CPOM 2025	CPOM 2026	CPOM 2027	
410004519	CENTRE INTERCOM ACTION SOCIAL BLAISOIS	410002216	RESIDENCE AUTONOMIE LUMIERE	BLOIS						X			
410004519	CENTRE INTERCOM ACTION SOCIAL BLAISOIS	410003867	RESIDENCE AUTONOMIE BARBARA	BLOIS						X			
410004576	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE VENDOME	410003875	RESIDENCE AUTONOMIE L'OASIS	VENDOME				X					
410007959	CIAS DE LA SOLOGNE DES ETANGS	410006134	MARPA LES JARDINS DU GRAND CLOS	DHUIZON						X			
					0	0	0	1	3	0	0	0	

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-12-14-00001

ARRETE 2022-SPE-0081 portant autorisation de commerce électronique de médicaments et de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments par une officine de pharmacie sise à VERNOUILLET

Arrêté n° 2022-SPE-0081
Portant autorisation de commerce électronique de médicaments
et de création d'un site internet
de commerce électronique de médicaments
par une officine de pharmacie
sise à VERNOUILLET

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1111-8, L.5125-33 à L.5125-41 et R.5125-70 à R.5125-74 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de Santé Centre-Val de Loire – M. HABERT (Laurent) ;

VU l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments prévues à l'article L 5125-39 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation dans les pharmacies d'officine, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières, mentionnées à l'article L.5121-5 du code de la santé publique ;

VU la décision de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature n° 2022-DG-DS-0006 du 8 novembre 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir du 9 décembre 1970 portant délivrance d'une licence pour l'exploitation de l'officine sise Route de Chartres – 28500 VERNOUILLET sous le numéro 9, suite à son transfert ;

VU l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir n° 2007-0714 DDASS en date du 22 juin 2007 portant modification de numéros de licence d'officines de pharmacie en Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir n° 155/2006/DDASS en date du 12 juin 2006 modifié par l'arrêté n° 158/2006/DDASS en date du 15 juin 2006 portant sur la déclaration d'exploitation sous le n° 468 d'une officine de pharmacie sise à VERNOUILLET – Centre commercial Plein Sud – Route de Chartres ;

VU la demande en date du 4 août 2022 réceptionnée le 8 septembre 2022 présentée par Madame ROEBROECK Sylvie représentant la SELARL Pharmacie ROEBROECK qui exploite la pharmacie sise Centre commercial Plein Sud – Route de Chartres – 28500 VERNOUILLET en vue de créer un site de vente de médicaments sur internet à l'adresse <https://pharmacie-roebroek-vernouillet.mesoigner.fr> ;

CONSIDERANT qu'il ressort de l'étude de la demande que les conditions d'exploitation et les fonctionnalités du site internet de commerce électronique de médicaments permettent la dispensation des médicaments dans le respect des bonnes pratiques en vigueur ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Madame ROEBROECK-LE BOURHIS Sylvie représentant la SELARL Pharmacie ROEBROECK qui exploite la pharmacie sise Centre commercial Plein Sud – Route de Chartres – 28500 VERNOUILLET, sous le numéro de licence 28#000187, est autorisée à créer un site internet de commerce électronique de médicaments.

Le site est exploité à l'adresse électronique suivante

<https://pharmacie-roebroeck-vernouillet.mesoigner.fr>

ARTICLE 2 : En cas de modification substantielle des éléments de l'autorisation mentionnés à l'article R 5125-71 du code de santé publique, le pharmacien titulaire de l'officine en informe sans délai, le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et le Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens de la région Centre-Val de Loire.

ARTICLE 3 : En cas de suspension ou de cessation d'exploitation de son site internet, le pharmacien titulaire de l'officine en informe sans délai, le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et le Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens de la région Centre-Val de Loire.

ARTICLE 4 : La cessation d'activité de l'officine de pharmacie entraîne la fermeture de son site internet.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire – Cité Coligny – 131 rue du Faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1 ;
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cedex 1.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera notifié à la société demanderesse et sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 14 décembre 2022

Le Directeur général

de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Pour le Directeur général

de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

L'Adjointe à la Directrice de la santé publique et environnementale
et Responsable du département de la veille et de la sécurité sanitaires,

Signé : Aurélie THOUET

Délégation ARS de l'Indre

R24-2022-12-16-00004

arrêté fixant la composition nominative de la
CAL du CH CHATEAUROUX/LE BLANC

ARRETE

Fixant la composition nominative de la commission de l'activité libérale
du centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc (Indre)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires modifiée ;

VU le code de la santé publique, notamment les articles R 6154-11 à R 6154-14 ;

VU le décret n°2017-523 du 11 avril 2017 modifiant les dispositions relatives à l'exercice d'une activité libérale dans les établissements de santé ;

VU le décret n°2022-133 du 5 février 2022 relatif à l'activité libérale des praticiens dans les établissements publics de santé ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire ;

VU la décision n°2021-DG-DS36-0001 du 1^{er} octobre 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à Monsieur Dominique HARDY en tant que directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département de l'Indre ;

VU la décision n°2022-DD36-00010-OSMS du 18 mars 2022 portant modification de l'arrêté n°2019-DD36-OSMS-0054 du 23 décembre 2019 fixant la composition nominative de la commission de l'activité libérale du centre hospitalier Châteauroux-Le Blanc ;

CONSIDÉRANT les propositions des instances consultées dans la procédure de désignation des membres de commission d'activité libérale ;

SUR PROPOSITION du Directeur général de l'Agence régionale de santé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: il est mis fin au mandat des membres de la commission d'activité libérale du centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc à compter du 31 décembre 2022 à minuit.

ARTICLE 2: La nouvelle composition de la commission d'activité libérale du centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc (Indre) est fixée ainsi qu'il suit :

1° Un membre du conseil départemental de l'ordre des médecins, n'exerçant pas dans l'établissement et n'ayant pas d'intérêt dans la gestion d'un établissement de santé privé, désigné sur proposition du président du conseil départemental de l'ordre des médecins ;

* **Monsieur le Docteur KELLER**

2° Deux représentants désignés par le conseil de surveillance parmi ses membres non médecins :

* **Monsieur CLAIREMBAULT**

* **Madame BAVOUZET**

3° La directrice d'établissement public de santé ou sa représentante :

* **Madame POUPET, directrice ou Madame PEYNOT (directrice-adjointe), sa représentante**

4° Un représentant de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Indre désigné par son directeur :

* **Monsieur M. Sami GAFSI, sous-directeur**

5° Deux praticiens exerçant une activité libérale désignés par la commission médicale de l'établissement. Toutefois, lorsqu'un seul praticien exerce une activité libérale au sein de l'établissement, la commission est complétée par un praticien mentionné au 6° :

* **Monsieur le Docteur ACOSTA**

* **Monsieur le Docteur BORIES**

6° Un praticien hospitalier mentionné au 1° de l'article L.6152-1 ou un membre du personnel enseignant et hospitalier mentionné à l'article L.952-21 du code de l'éducation, n'exerçant pas d'activité libérale, désigné par la commission médicale d'établissement :

* **Madame le Docteur REYNAL-MARTINO**

7° Un représentant des usagers du système de santé choisi parmi les membres des associations mentionnées à l'article L. 1114-1 :

* **Monsieur DEDOURS**

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions prévues par l'article R 6154-14 du Code de la santé publique, la durée du mandat des membres est fixée à trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2023. Les membres qui perdront la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger, sont remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 : Les présentes désignations sont valables jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, faire l'objet d'un recours :

- gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- contentieux selon toutes voies de procédure auprès du tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans. Le tribunal administratif peut également être saisi par le site informatique Télérecours citoyens <https://citoyens.telerecours.fr>.

ARTICLE 6 : Le directeur départemental de l'Indre et la directrice du centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Indre.

Fait à Châteauroux, le 14 décembre 2022
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le directeur départemental de l'Indre,
Signé **Dominique HARDY**

Arrêté n° 2022-DD36-CAL-0057 du 14 décembre 2022